

Sujet : Arrêté de pêche

De : CAZENAVE Sylvie - DDTM 64/SGPE/TMA <sylvie.cazenave@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

Date : 28/04/2016 12:56

Pour : info@federationpeche64.fr, roland.labay@onema.fr, BIDART <secretariat@bidart.fr>

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté n° 2016118-008 autorisant la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique à réaliser, pour le compte de la mairie de Bidart, une pêche de sauvegarde dans le Bixipauko erreka.

Cordialement

--

Sylvie CAZENAVE

Secrétariat du service

Service Gestion, Police de l'Eau

Unité Travaux & Milieux Aquatiques

Mail : sylvie.cazenave@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques
Cité administrative - Boulevard Tourasse - CS 57577 - 64032 Pau cedex

Téléphone : 05 59 80 87 47

Télécopie : 05 59 80 86 08

— Pièces jointes : —

AP 2016118-008 Pêche sauvegarde FD pour le compte de la Mairie de
Bidart.pdf

162 Ko